



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

magistrats du parquet

Question écrite n° 124787

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la situation des parquets. Les procureurs de la République ont attiré solennellement l'attention, jeudi 8 décembre, sur « la gravité de la situation des parquets » en termes de statut, de moyens et d'insécurité juridique. Dans cette résolution, les procureurs soulignent « l'urgence de leur donner les conditions d'exercer dignement leurs nombreuses missions ». Ces conditions sont en premier lieu une « restauration de l'image de la fonction de procureur », entachée du « soupçon de dépendance à l'égard du pouvoir exécutif ». Les procureurs demandent que le rôle du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) dans la nomination des magistrats du parquet soit « plus important » et que son avis soit « conforme » et non pas seulement consultatif. Il lui demande si le Gouvernement répondra favorablement aux attentes des procureurs. Il souhaite une réponse motivée.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124787

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13230

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)